DEPARTEMENT DE LA MANCHE

SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1 - Plan de zonage

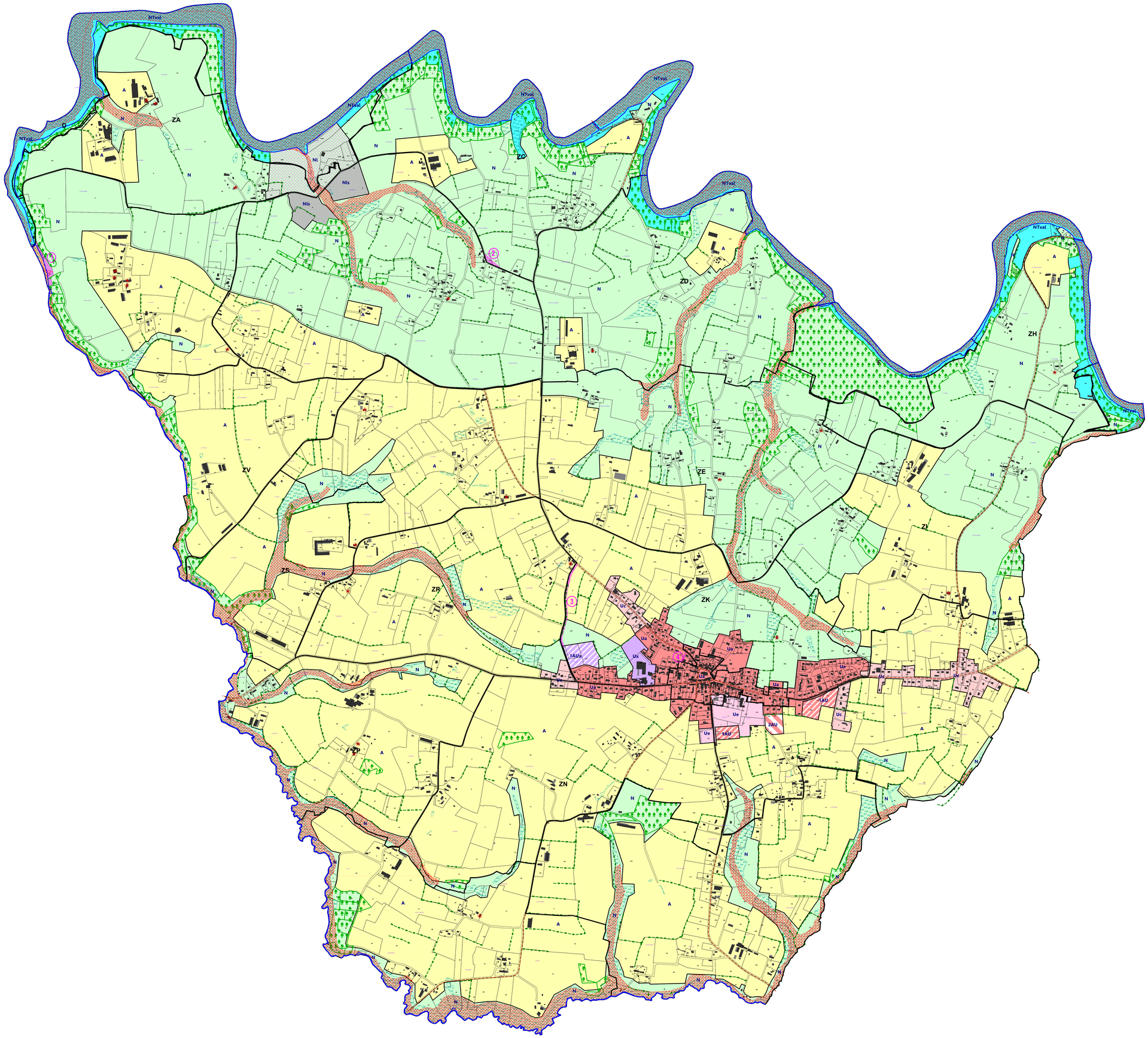
Révision du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

planis
210 rue Alexis de Tocqueville
Parc d'Activités du Golf
50000 SAINT-LÔ
Tél : 02 33 75 63 53
contact@planis.fr

Dossier d'approbation

1/7000



Zonage

- Ua - Secteur urbain de centre bourg
- Uc - Secteur urbain d'extension du bourg
- Ue - Secteur urbain à vocation d'équipements
- Ux - Secteur urbain à vocation d'activités
- 1AU - Secteur à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUx - Secteur à urbaniser à vocation d'activités
- 2AU - Secteur à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nl - Secteur naturel à vocation de loisirs
- Nls - Secteur naturel pour le stationnement des véhicules des visiteurs du parc de loisirs
- NTval - Zone naturelle de la vallée de la Sélune à valoriser

Prescriptions

- Bâtiment situé en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art.L.123-1-5 II, 6° du Code de l'Urbanisme)
- Haie protégée
- Boisement protégé (Art.L.123-1-5 III, 2° du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (Source: DREAL BN, Avril 2015)
- Zone inondable (Source: DREAL BN, Janvier 2015)
- Emplacement réservé

N° Emplacement réservé	Objet	Bénéficiaire	Superficie
1	Création de voirie « Le Pont sur le Lair »	Commune	4990 m²
2	Sécurisation virage « La Haute Froidnère »	Commune	1174 m²
3	Elargissement du Chemin rural 88	Commune	7 m*460 m
4	Liaison piétonne « Rue de la Sélune/Clos Poirier »	Commune	247 m²

Autres éléments

- Bâti dur
- Bâti léger
- Routes départementales
- Tronçon fluvial

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

5.2 - Plan des risques

planis
210 rue Alexis de Tocqueville
Parc d'Activités du Golf
50000 SAINT-LÔ
Tél : 02 33 75 63 53
contact@planis.fr

Dossier d'approbation

1/7000

Risques et autres éléments naturels

Zone inondable (Source: DREAL BN, Janvier 2015)

Profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux

- 0 à 1 m : Risque d'inondation pour les infrastructures profondes
- de 1 m à 2,5 m : Risque d'inondation pour les sous-sols
- de 2,5 m à 5 m : Risque d'inondation pour les infrastructures profondes

Chutes de blocs
(Source: DREAL BN, Décembre 2009)

- Pente forte
- Pente très forte
- Pente extrême

Autres éléments

- Zonage du PLU
- Bâti dur
- Bâti léger
- Routes départementales
- Tronçon fluvial

